

Le rôle des importations dans la consommation alimentaire en Côte d'Ivoire

Jean ROCH

Économiste ORSTOM, Petit Bassam, 04 BP 293, Abidjan 04, Côte d'Ivoire

RÉSUMÉ

La croissance des importations alimentaires et celle, plus spectaculaire encore, de certaines denrées de grande consommation, telles que le riz, ne peut s'interpréter simplement comme une dégradation constante du taux de couverture des besoins et comme une dépendance accrue à l'égard de l'extérieur.

Cette dégradation n'est pas confirmée par les chiffres, dès lors qu'on tient compte de la très forte expansion du commerce extérieur dans son ensemble. Cette interprétation s'appuie sur une base statistique incomplète et erronée et ignore l'articulation instituée par l'État ivoirien entre l'achat extérieur et les autres moyens de sa politique alimentaire.

Cet article traite de la place de l'alimentation dans les importations, du poids des grandes denrées et de leur part dans l'approvisionnement local avant d'analyser le rôle des importations comme instrument de la politique alimentaire de la Côte d'Ivoire.

MOTS-CLÉS : Importations — Alimentation — Politique alimentaire — Dépendance alimentaire — Côte d'Ivoire.

ABSTRACT

The role of imports in food consumption in the Ivory Coast

The increase in food imports and the even more spectacular increase in some highly consumed foodstuffs such as rice cannot be interpreted only as a steady decrease in the requirements satisfied and as an increasing dependency on the outside.

This decrease is not corroborated by figures as is shown by the considerable growth of foreign trade. This interpretation is based on incomplete and false statistical data and does not take into account the relation between foreign purchases and the food policy pursued by the government of the Ivory Coast.

This paper deals with the position held by food in imports, the impact of the main foodstuffs and their contribution to the local market before analysing the role of imports in the food policy pursued in the Ivory Coast.

KEY WORDS : Imports — Food — Food policy — Food dependency — Ivory Coast.

INTRODUCTION

Il est généralement admis que la croissance globale des importations alimentaires et celle, plus spectaculaire encore, de certaines denrées de grande

consommation, telles que le riz, seraient — à l'échelle des faibles ressources du pays — une « mauvaise chose » pour la Côte d'Ivoire. On assisterait à une dégradation constante du taux de couverture des besoins et à une dépendance accrue à l'égard de l'extérieur.

Ce point de vue est partagé aussi bien par les principaux bailleurs de fonds responsables de la mise en œuvre des politiques dites d'ajustement structurel que par la communauté intellectuelle à l'occasion de la tenue des nombreux colloques consacrés au thème — en vogue — de l'autosuffisance alimentaire.

Nous allons montrer que cette thèse ne rend pas compte de la réalité et ce pour les raisons suivantes : en premier lieu, la dégradation dont on fait état n'est pas confirmée par les chiffres, dès lors qu'on tient compte de la très forte expansion du commerce extérieur dans son ensemble. Ensuite, ce point de vue s'appuie sur une base statistique incomplète et erronée. Enfin et surtout, il ignore l'articulation instituée par l'État ivoirien entre l'achat extérieur et les autres moyens de sa politique alimentaire.

Nous traiterons d'abord de la place de l'alimentation dans les importations, du poids des grandes denrées et de leur part dans l'approvisionnement local avant d'analyser le rôle des importations comme instrument de la politique alimentaire de la Côte d'Ivoire.

LE POIDS DES IMPORTATIONS ALIMENTAIRES ET LEUR PART DANS LA CONSOMMATION

L'alimentation dans les importations : volume, valeur et poids relatif ; les caractéristiques de l'évolution depuis l'Indépendance

Le tableau I retrace l'évolution du groupe « alimentation-boissons-tabac » des statistiques du Commerce Extérieur à partir des déclarations en douane des marchandises importées.

Les dépenses d'importations alimentaires, en forte croissance à partir du milieu de la décennie 70 atteignent un niveau élevé (à l'échelle des ressources de la Côte d'Ivoire) en fin de période pour se stabiliser, à partir de 1981, aux environs de 130-140 milliards.

L'analyse des données permet de distinguer trois séquences du profil de croissance des valeurs (1) :

— la première décennie de l'Indépendance (1960-1969) est marquée par une lente progression en francs courants, qui, ramenée en francs constants, apparaîtrait sans doute comme une stagnation. Cette croissance est de l'ordre de 50 %, dans une fourchette de 8 à 12 milliards F CFA ;

— la deuxième décennie (1970-1979) se caractérise au contraire par une croissance forte et régulière, qui s'accélère en fin de période ; elle est de l'ordre de 360 %, dans une fourchette de 16 à 75 milliards F CFA ;

— la troisième séquence, qui débute en 1980, voit le niveau des importations s'élever brutalement pour se stabiliser aussitôt à un palier de 130 à 140 milliards F CFA.

Si l'on observe maintenant la part de l'alimentation dans l'ensemble des importations, on peut conclure que le rapport ne s'est guère modifié depuis l'Indépendance. En effet, entre le minimum de 13 % de 1978 et le maximum de 21,4 % de 1984, il se situe dans la majorité des cas entre 15 et 20 %. On notera l'incertitude de la tendance, puisque après les faibles pourcentages de la décennie 70 (autour de 15 %), ceux de la fin de période remontent à un niveau proche de celui du début (autour de 20 %).

TABLEAU I
L'alimentation humaine dans les importations ivoiriennes (valeur CAF)

ANNEES	VALEURS		QUANTITES	
	Valeurs absolues (milliards F CFA)	Part dans les importations (%)	Valeurs absolues ⁽¹⁾ (milliers de tonnes)	Part dans les importations (%)
1957	3,9	19,9	94	19,6
1958	3,9	17,3	78	16,4
1959	-	-		
1960	-	-		
1961	7,7	18,5		
1962	7,5	19,5		
1963	7,0	16,6		
1964	9,6	16,6		
1965	10,4	17,8		
1966	11,8	18,7		
1967	9,4	14,4		
1968	11,8	15,6		
1969	12,3	14,3		
1970	16,4	15,2		
1971	16,9	15,3		
1972	19,5	15,2		
1973	32,9	19,2		
1974	39,7	17,1		
1975	34,7	14,4	380	12,2
1976	40,9	13,1	426	12,2
1977	59,0	13,7	667	15,7
1978	68,1	13,0	686	14,8
1979	75,5	14,3	739	14,5
1980	99,0	15,7	861	17,3
1981	130,9	20,0	1092	23,2
1982	137,4	19,1	969	23,1
1983	143,0	20,0	966	25,3
1984	141,1	21,4	911	28,6
1985	131,3	17,0	781	19,8

(1) Tonnage recalculé par nous, par totalisation des rubriques alimentaires des Statistiques Douanières.

Source : Statistiques du Commerce Extérieur.

Au total, cette évolution ne corrobore pas les analyses habituelles qui concluent très hâtivement à une aggravation de la dépendance. Il convient donc d'élargir le débat en rappelant toutes les dimensions du phénomène, en particulier celles-ci :

— d'une part, la croissance des importations alimentaires participe à l'exceptionnelle progression du commerce extérieur de la Côte d'Ivoire, toutes rubriques confondues, et ce dans un contexte d'excédent permanent, parfois considérable, de la balance commerciale;

— d'autre part, la population a triplé dans la période, passant de 3,4 millions d'habitants à 10,2 millions entre 1960 et 1985 (2).

Ajoutons, pour donner une image complète, quelques informations sur les tonnages. Ainsi, à la veille de l'Indépendance, les importations alimentaires n'atteignaient pas 100 000 tonnes; elles dépasseront le million de tonnes en 1985. *Grosso modo*, le volume manipulé a donc été multiplié par dix dans la période, avec une tendance à la régression en fin de période.

Au total, l'analyse globale de l'évolution conduit à des conclusions nuancées. S'il est vrai que les achats ont atteint un niveau qui préoccupe à juste titre les pouvoirs publics, rien n'autorise à affirmer que le poids de l'alimentation se soit alourdi. La question essentielle consiste plutôt à savoir si les Ivoiriens pourront

continuer, comme par le passé, à recourir à d'importants achats extérieurs pour compléter leur ration. Observons simplement que, jusqu'à présent, le système a bien fonctionné, parce que les exportations fournissaient les moyens de paiement nécessaires.

Le poids des grands produits

Il n'y a que cinq produits (3) qui comptent dans les importations alimentaires de Côte d'Ivoire : deux céréales — le riz et le blé — et trois produits animaux — la viande, le lait et le poisson.

Certes, la liste est longue des aliments qui apparaissent dans la nomenclature très détaillée de la Statistique Douanière. Mais la plupart, soit n'y figurent que pour des valeurs minimales ou insignifiantes, soit ne participent pas au modèle de consommation « normal » des Ivoiriens. Dans ce dernier cas, il s'agit de denrées de luxe, qui rappellent l'existence de la minorité aisée, composée des étrangers des pays riches et de la grande bourgeoisie locale. Pour cette raison, nous n'analyserons pas deux rubriques qui ont pourtant une certaine importance (les fruits et légumes, les boissons), mais deviennent secondaires si l'on exclut les produits consommés par la classe européenne (4).

Le tableau II retrace l'évolution des cinq « grands » : blé et riz ; viande, poisson et lait. La construction de ce tableau a nécessité le recoupement attentif des sources afin de corriger les erreurs, fréquentes et souvent importantes, dans les relevés. Ces redressements permettent de présenter une série fiable et complète pour les céréales, et satisfaisante pour les produits laitiers. Tel n'est pas le cas pour la viande, toujours sous-estimée dans les statistiques douanières et pour le poisson qui, à l'inverse, est toujours surestimé par la même source. Il importe donc de redresser les chiffres pour ces deux derniers produits. Grâce à certaines études sectorielles récentes, dont l'excellent rapport SARNIGUET, nous avons reconstitué une série complète des productions animales qui, selon nous, approche assez bien la réalité à partir de 1975. Les corrections ont été effectuées, pour la viande, par majoration des données en incorporant la valeur des importations « en vif » (les importations de bétail sur pied, ignorées par les Douanes). Pour le poisson, il a fallu au contraire opérer par minoration des importations, que les Douanes surevaluent en incorporant les débarquements de thon, alors qu'en réalité il est destiné en quasi-totalité à la réexportation après transformation dans les conserveries d'Abidjan.

L'évolution des importations des grands produits fait ressortir trois grandes tendances : l'accroissement du poids relatif du groupe, l'envolée des importations de produits animaux et la stabilisation des dépenses accompagnée d'une réduction des tonnages après 1980.

L'augmentation du poids relatif des cinq grands produits

La part de l'ensemble céréales-produits animaux n'a cessé d'augmenter, pour passer d'environ 50 % à 75 % de l'ensemble dès 1979. Ceci vaut pour les quantités comme pour les valeurs, qui varient dans les mêmes proportions.

L'envolée des importations de produits animaux dans les dix dernières années (1975-1985)

Le phénomène le plus remarquable, qui est cependant constamment sous-estimé ou passé sous silence, est bien l'essor des importations de produits animaux, avec le tournant significatif de 1973. Cet événement résulte de l'importation désormais massive de viande et de poisson congelés. Comme l'a noté J.-Y. WEIGEL, cette expansion trouve sa cause dans un changement technique, à savoir les progrès de la congélation et de l'équipement de la Côte

TABLEAU II
Les principaux produits alimentaires importés

ANNEES	CEREALES				PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE						Ensemble des principaux produits alimentaires	Total des importations alimentaires		Part des principaux produits dans les importations alimentaires		
	RIZ		BLE		Produits laitiers		Viandes		Poissons			V	Q	V	Q	
	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q						
1955	0,5	16,7			0,3	2,7							3,6	98,0		
1956	0,3	12,5			0,3	2,9							3,2	85,1		
1957	0,7	25,9	...		0,4	3,4							3,9	94,1		
1958	0,4	14,1			0,4	3,9							3,9	78,3		
1959	1,1	35,3				-										
1960	0,9	35,3				4,6		15,2 (0,2)								
1961	1,0	33,9				7,4		15,0 (0,3)								
1962	1,4	43,2			0,7	5,7		15,1 (0,3)								
1963	1,0	33,7			0,9	7,3		16,0 (0,4)								
1964	2,0	58,1	1,0	71,0	1,0	7,8		19,9 (0,3)								
1965	2,1	77,9	1,3	63,6		9,1		21,2 (0,3)								
1966	3,1	83,2	2,2	106,4		10,1										
1967	0,9	24,1	1,3	61,7		11,1										
1968	1,9	47,2	1,4	64,0		13,3										
1969	1,9	55,4	1,2	47,5		15,3										
1970	2,0	78,7	1,5	77,9	2,4	19,5	5,6 (€)	49,7 (0,9)	(0,6)		12,1	225,8	22,6		53,5	
1971	2,2	97,3	0,7	30,3		19,1										
1972	2,2	77,1	1,7	72,2	2,7	17,1			(2,0)							
1973	8,6	147,9	2,9	138,3	3,4	22,4			(2,6)							
1974	8,2	73,0	2,2	96,0	5,1	25,7	8,7		(5,3)							
1975	0,2	1,6	2,6	76,4	4,5	18,5		41,6 (6,5)	6,4 (6,8) 92,6 (94,9)		230,7		412,7		55,9	
1976	0,4	2,3	4,9	113,8	7,0	30,8			5,7 (6,4) 80,5 (85,3)							
1977	8,6	121,4	5,5	148,7	9,7	61,8			5,7 (7,0) 69,1 (77,5)							
1978	9,3	125,7	5,0	136,8	11,9	45,8		54,5 (18,6)	6,9 (8,4) 74,1 (81,1)		436,9		715,4		61,1	
1979	13,6	197,4	6,2	150,6	12,8	51,5		65,5 (15,5)	9,8 (11,7) 99,2 (107,3)		564,2		781,2		72,2	
1980	24,1	252,7	9,0	183,4	15,1	53,3	31,7 (5,2)	61,4 (11,1)	11,5 (15,5) 99,1 (112,9)		91,4	649,9	121,9	897,9	75,0	72,4
1981	35,1	335,3	10,9	209,1	21,3	61,6		59,4 (11,5)	17,2 (21,8) 117,5 (132,0)			783,3	1125,8		69,6	
1982	34,3	356,7	10,5	165,6	19,3	49,5	32,8 (8,0)	47,2 (15,1)	17,5 (25,3) 97,1 (122,4)		114,4	716,1	156,9	976,1	72,9	73,4
1983	36,6	382,5	14,1	205,5	19,8	50,2		51,5 (11,1)	16,3 (25,3) 79,4 (107,6)			769,1	978,5		78,6	
1984	34,2	320,1	14,9	205,5	20,7	50,5		51,4 (9,9)	16,9 (25,8) 93,3 (120,1)			720,8	926,0		77,8	
1985	17,2	161,9	15,7	206,1	23,6	57,7	30,7 (5,3)	60,8 (14,5)	17,2 (28,6) 91,0 (124,6)		104,4	577,5	148,0	794,6	70,5	72,7
1986	27,2	351,4	10,7	165,4	21,3	54,3			14,5 (23,8) 86,0 (121,3)							
11 mois																

V (valeurs) : milliards F. CFA.

Q (quantités) : milliers de tonnes.

Sources : — Statistiques du Commerce Extérieur, non corrigées pour le riz, le blé et les produits laitiers;

— rapport SARNIGUET, Comptes de la Nation, Ministère de la Production Animale pour les corrections sur la viande (entre parenthèses, Statistiques du Commerce Extérieur avant correction);

— nos propres corrections pour le poisson, par retraitement des Statistiques du Commerce Extérieur (entre parenthèses, mêmes sources avant correction);

— nos propres calculs pour les six dernières colonnes, à partir des sources précitées et rectifiées si besoin.

d'Ivoire en chaîne de froid. Mais un facteur économique déterminant a joué également, à savoir la vente à des prix de «braderie» des surplus des pays développés qui va entraîner un bouleversement de la physionomie du marché et des habitudes de consommation.

Si l'on ajoute à ces importations «en mort» (produits congelés) des importations accrues «en vif» (bétail sur pied) des pays sahéliens voisins, on comprend pourquoi le groupe des produits animaux est devenu — de loin — le premier poste d'importations alimentaires de la Côte d'Ivoire.

La réalité oblige donc à mettre en question la validité de la thèse habituelle, selon laquelle le seul vrai problème d'autosuffisance en Côte d'Ivoire serait celui du riz.

La modification de la structure des importations est manifeste au cours de la dernière décennie, comme en témoignent les résultats du tableau II. En effet, la valeur des produits animaux représente presque le double de la valeur des céréales. Les importations de celles-ci atteignent respectivement 33, 45 et 33 milliards F CFA en 1980, 1982 et 1985, tandis que, pour les produits animaux, le montant s'élève, pour les mêmes années, à 58, 70 et 71 milliards F CFA.

De plus, les perspectives d'approvisionnement en produits animaux apparaissent préoccupantes. En effet, la Côte d'Ivoire ne pourra pas réduire son déficit en lait dans un avenir prévisible et son potentiel de croissance, aussi bien pour la viande que pour le poisson, s'avère très insuffisant par rapport aux besoins. Dans toutes les hypothèses, le déficit grandissant entre l'offre et la demande locale obligera donc à un recours croissant aux importations. Confirmation en est donnée par le Ministère de la Production Animale (5) qui note, s'agissant de l'élevage :

Malgré les résultats remarquables obtenus au cours des dix dernières années, ... il n'en reste cependant pas moins que la Côte d'Ivoire ne couvre par sa production nationale que 46 % de ses besoins en viande et œufs et qu'en l'absence d'un nouvel effort et surtout d'améliorations notables dans l'environnement économique, les projections tendanciennes des besoins et de la production nationale à l'horizon 2000 ... montrent que celle-ci ne couvrirait plus que 39 % de la demande en viandes et œufs et 7 % en lait, entraînant des importations annuelles d'une valeur de 145 milliards (6) F CFA contre 51 milliards en 1985.

L'analyse est à peu près la même en ce qui concerne le poisson. Faute de connaître les mesures qu'envisagent les pouvoirs publics dans ce domaine, on notera simplement que le potentiel de production nationale est limité par des contraintes naturelles et économiques très fortes, bien décrites dans le Plan quinquennal de Développement 1981-1985, qui rappelle d'une part, que *les ressources halieutiques au large des côtes ivoiriennes sont et resteront relativement pauvres, le plateau continental et l'absence d'un upwelling puissant empêchant un développement important des populations de poissons* et constate, d'autre part, l'insuffisance des moyens consacrés au secteur : *les opérations actuellement en cours ou projetées ne sont pas à la mesure du problème.*

La stabilisation des dépenses et la réduction des tonnages importés pour l'ensemble céréales-produits animaux depuis 1980

Ici, comme ailleurs, les statistiques traduisent la baisse du pouvoir d'achat et l'efficacité des brutales politiques d'ajustement, mises en œuvre à partir de 1980, et qui passent entre autres par une contraction de la demande. Ainsi, les importations d'aliments se stabilisent aux environs de cent milliards F CFA depuis 1980, en valeur courante, ce qui correspond à une diminution importante en valeur constante. Cette stagnation est vérifiée par la baisse des tonnages, qui ne retrouvent pas le maximum atteint en 1981.

Une telle interprétation est corroborée par les études les plus sérieuses, telles que le rapport SARNIGUET qui conclut à *une baisse sensible des revenus et de la consommation des ménages*. Cette diminution du pouvoir d'achat s'est traduite logiquement par celle de la consommation de viandes, principalement en milieu urbain, avec un recul moyen de 20% par habitant depuis 1979 qui pourrait se maintenir dans les cinq années à venir.

Malgré la bonne tenue des prix, la tendance est la même pour le riz, dont la consommation par tête, en diminution depuis 1982, n'aurait pas encore rejoint le niveau calculé par l'enquête budget-consommation de 1979.

TABLEAU III
La consommation et le prix du riz depuis 1979

ANNEES	CONSUMMATION PAR TETE (KILOS)	PRIX (F.CFA/KILO)	
		AU DETAIL (1)	A L'IMPORTATION (VALEUR CAF)
1979	57,3 (EBC)	100 (162,5)	69
1980	56,0	100 (152,3)	95
1981	59,2	110 (158,1)	105
1982	60,7	130 (170,1)	96
1983	59,7	130 (157,6)	96
1984	59,5	160 (182,0)	107
1985	53,5	160 (168,0)	106
1986	56,7	160 (160,0)	77

(1) Entre parenthèses, prix en francs constants 1986, calculés par le Ministère du Développement Rural.

Sources : Service des Études du Ministère du Développement Rural, Statistiques douanières.

La part de l'importation alimentaire dans la consommation

Faute de données suffisantes, il est difficile d'apprécier le niveau de participation des importations à l'approvisionnement alimentaire de la population ivoirienne, mais il est possible d'avoir une idée de son importance en rapprochant les résultats de l'EBC 1979 (7) des statistiques d'importations de la même année.

L'EBC évalue les dépenses alimentaires à 368 milliards F CFA. En corrigeant les statistiques du Commerce Extérieur par la prise en compte des valeurs réelles des importations de viande (8), on aboutit à une enveloppe d'importation d'un montant de 90 milliards F CFA (soit le quart de la dépense alimentaire ivoirienne). Sachant que ce dernier chiffre correspond à une valeur CAF et n'incorpore pas les frais de distribution intérieure des produits, on mesure bien l'insuffisance de l'offre locale et le niveau élevé de l'appoint extérieur.

La question est de savoir si la Côte d'Ivoire a les moyens d'adopter une autre politique d'approvisionnement. C'est poser ainsi le problème de la marge de liberté dans la période actuelle. Dans ce contexte, l'importation pourrait bien apparaître au minimum comme un mal nécessaire, voire même comme un véritable et durable instrument de politique alimentaire (cf. paragraphe suivant).

LE RÔLE DES IMPORTATIONS DANS LA POLITIQUE ALIMENTAIRE DE LA CÔTE D'IVOIRE

Le niveau des importations comme les modifications de leur structure traduisent — c'est leur côté passif en quelque sorte — les changements de l'offre et de la demande d'alimentation locales. Mais les achats extérieurs peuvent — c'est leur côté actif — agir sur les niveaux et les habitudes de consommation.

Besoins d'importation et satisfaction de la demande

Nous nous limiterons à relever les principaux changements qui ont affecté la structure des importations, en relation avec l'évolution de l'économie et de la société ivoiriennes.

Les produits qui ne font plus l'objet d'importations significatives : sucre, maïs et farine de froment

Le sucre représentait, en 1959, le premier produit d'importations alimentaires de la Côte d'Ivoire (717 millions F CFA) avant même le riz (371 millions F CFA). Cette prééminence va se prolonger après l'Indépendance jusqu'en 1973, qui marque la première envolée des importations de riz. Quant au sucre, il atteindra son maximum, pour les quantités, avec soixante mille tonnes en 1973 et, pour les valeurs, avec six milliards F CFA en 1975. Il ne représentera plus ensuite qu'un poste secondaire dans les importations, après l'entrée en production des six complexes de la Sodesucre (9).

Quoique moins représentatif, le cas du maïs mérite d'être signalé. Cette céréale apparaît quelquefois dans les importations pour des montants élevés, surtout entre 1976 et 1981, année du maximum (24 000 tonnes pour une valeur de 1,6 milliards F CFA). Les chiffres retombent ensuite à des niveaux très faibles. Ce phénomène s'explique par la création d'une puissante industrie avicole ivoirienne, accompagnée par celle d'aliments du bétail qui favorisent l'essor de la production locale de maïs. Celle-ci en effet trouve de nouveaux débouchés, avec garantie d'écoulement à des prix rémunérateurs.

Un troisième produit disparaît des statistiques d'importation. Il s'agit de la farine de froment, mais elle est simplement remplacée par le blé, dont la transformation est effectuée sur place par la minoterie des Grands Moulins d'Abidjan, depuis 1963.

Les produits dont la demande a augmenté et les « nouveaux » produits : riz et produits animaux (10)

L'essor de la demande de riz traduit à la fois les insuffisances de la production locale et le niveau attractif des prix à l'importation (cf. plus loin).

Pour les produits animaux, des raisons techniques (congélation) et économiques (politique d'écoulement des « surplus » de la CEE) expliquent l'engouement du consommateur et les changements d'habitudes à la consommation qui en découlent.

L'importance des importations est d'ores et déjà déterminante dans l'approvisionnement du consommateur : moitié environ pour le riz, davantage encore pour les produits animaux, dont le déficit apparaît durable et réellement préoccupant.

Les importations comme instrument de la politique alimentaire ivoirienne

La seule lecture des statistiques douanières ne donne que la mesure des impossibilités ou des difficultés du moment. Il nous paraît pourtant nécessaire de rechercher comment et pourquoi les achats extérieurs d'aliments participent à la régulation de la consommation en Côte d'Ivoire. Pour y parvenir, il convient de relier entre eux tous les éléments qui concourent à l'explication, en effectuant l'indispensable « mise à l'échelle » qui donnera un sens aux statistiques. Il va de soi qu'une telle approche n'a rien à voir avec l'analyse par les « indicateurs », qui sévit actuellement et confond l'effet et la cause. Les prémisses d'un tel discours incorporent déjà les conclusions dans un raisonnement circulaire que l'on peut résumer ainsi : la Côte d'Ivoire importe trop d'aliments, les indicateurs se dégradent, il faut donc accroître la production locale et le pays retrouvera de bons indicateurs.

Nous essaierons, pour notre part, de comprendre quel rôle jouent les importations dans le système alimentaire de la Côte d'Ivoire.

L'exceptionnelle variabilité des prix d'une année sur l'autre, dans un contexte général d'instabilité et de manipulations de toutes sortes, telles que la politique des « surplus » des pays vendeurs et l'alternance des mesures incitatives et décourageantes dans le pays d'accueil, pose un réel problème. Cette situation a souvent été dénoncée, avec comme conséquences le découragement des producteurs locaux, la désorganisation du commerce et les risques qu'elle fait courir au consommateur. Ceci dit, la gravité de la crise financière et sociale dans laquelle se débat la Côte d'Ivoire oblige à considérer les « bienfaits », ou tout au moins la nécessité du recours à l'importation.

Nous voulons démontrer ci-dessous que la politique d'importations peut, dans la conjoncture actuelle, offrir quelques avantages à la population comme au gouvernement. Bien entendu, il n'y a rien de naturel dans cette dynamique, qui ne peut se comprendre qu'à travers le jeu du dispositif très contraignant imaginé par la puissance publique pour tirer profit de l'importation et d'abord en ce qui concerne le produit le plus sensible qui est le riz.

En gros, et d'une façon très schématique, le dispositif du riz fonctionne de la manière suivante :

- l'État, par le biais de la Caisse de Péréquation (11), fixe un prix unique à la consommation, quelle que soit l'origine du produit ;
- il garantit le prix d'achat (unique également sur tout le territoire) aux producteurs qui livrent aux rizeries le paddy qu'elles transforment en riz blanc ;
- il subventionne les rizeries, quel que soit leur coût de production, dans les bornes définies qui sont le prix d'achat garanti au producteur et le prix de vente au grossiste, également fixé par l'État ;
- il est le seul importateur de riz et calcule, chaque année, les besoins d'importation à partir des prévisions d'écart entre les niveaux de la consommation et de la production locales.

L'État contrôle donc intégralement l'ensemble des variables, qu'il s'agisse des prix — à tous les niveaux — comme des quantités. On notera déjà que, dans ce contexte, la progression des dépenses d'importation de riz que chacun s'accorde à déplorer a bel et bien été encouragée par l'État, même s'il ne peut pas le dire.

Mais la condition nécessaire au bon fonctionnement de la Péréquation, c'est que le prix à l'importation soit suffisamment bas pour que l'État se procure les ressources financières dont il a besoin. C'est le cas actuellement et chacun semble y trouver son compte, l'État aussi bien que le consommateur et les rizeries locales.

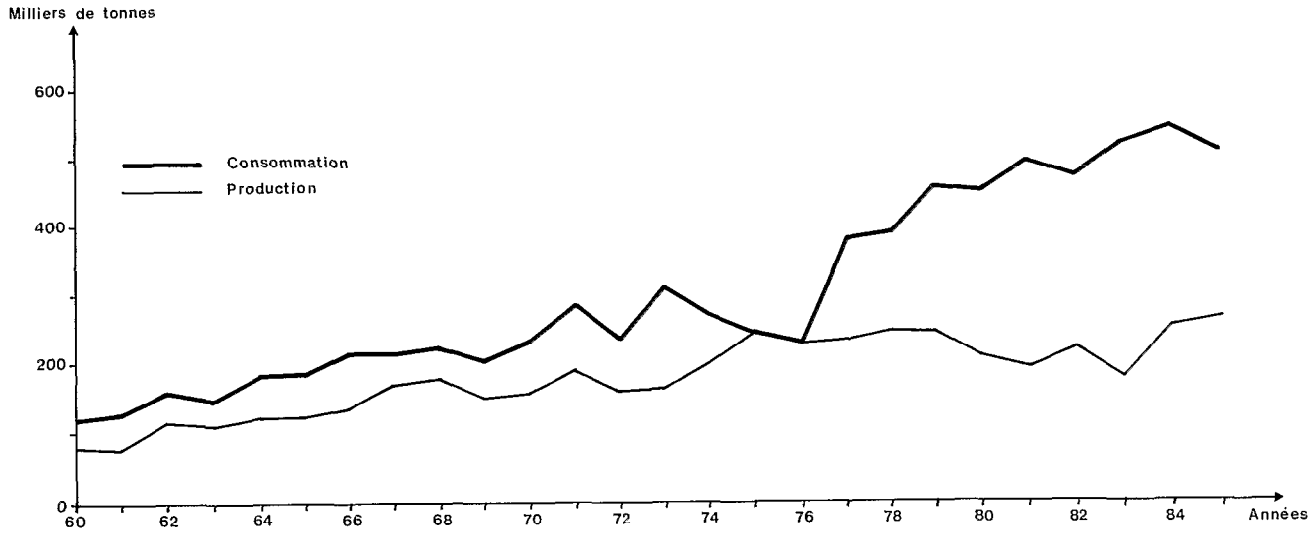


FIG. 1. — Production et consommation annuelles de riz
Source : Ministère du Développement Rural, 1985

TABLEAU IV
L'influence des prix sur les importations et la consommation de riz

ANNEES	IMPORTATIONS (1)			PRIX INTERIEURS (F. CFA/KILO)				Consommation par tête (kilos)
	Valeurs (milliards) F CFA	Quantités (milliers) de tonnes	Prix CFA à l'importation (F CFA/Kilo)	Prix de gros (F CFA courants) (2)	Prix de détail			
					F CFA courants	F CFA constants 1986		
1970	2,0	78,7	26	49,6 (23,6)	50	208,6	45,5	
1971	2,2	97,3	23	41 (18)	50	203,7	54,3	
1972	2,2	77,1	29	41 (12)	50	197,0	39,2	
1973	8,6	147,9	58	63 (5)	63	226,2	50,3	
1974	8,2	73,0	113	116 (3)	125	<u>358,4</u>	42,0	
1975	0,2	1,6	134	87 (-47)	106	274,7	33,7	
1976	0,4	2,3	<u>161</u>	87 (-74)	100	238,0	30,2	
1977	8,6	121,4	71	87 (16)	100	198,5	52,8	
1978	9,3	125,7	74	87 (13)	100	181,5	52,0	
1979	13,6	197,4	69	87 (18)	100	162,5	57,3	
1980	24,1	252,7	95	87 (-8)	100	152,3	56,0	
1981	35,1	335,3	105	100 (-5)	110	158,1	59,2	
1982	34,3	356,7	96	118 (22)	130	170,1	<u>60,7</u>	
1983	<u>36,6</u>	<u>382,5</u>	96	118 (22)	130	157,6	59,7	
1984	34,2	320,1	107	147 (40)	160	182,0	59,5	
1985	17,2	161,9	106	147 (41)	160	168,0	53,5	
1986	27,2	351,4	77	<u>147</u> (<u>70</u>)	<u>160</u>	160,0	56,7	

Note : Les maxima sont soulignés.

(1) Données disponibles sur onze mois seulement en 1986.

(2) Le niveau de prélèvement effectué par l'État figure entre parenthèses. Il est obtenu par la différence entre prix de gros et prix à l'importation.

Sources : Statistiques Douanières ; Ministère du Développement Rural, Journal officiel.

On remarquera l'étroite relation entre les quantités importées et le niveau de la consommation d'une part et le niveau des prix d'autre part. Le processus que nous avons décrit semble bien établi.

D'une façon plus détaillée (le tableau IV et la figure 1 appellent les commentaires suivants :

— du point de vue de la sécurité alimentaire, l'année 1977 marque un tournant décisif pour le riz (cf. fig. 1). Jusqu'à cette date, production locale et consommation ont le même profil de croissance; les courbes sont à peu près parallèles jusqu'en 1972, la tendance étant à une progression régulière, sans à-coups importants. L'ajustement entre l'offre et la demande est réalisé par un appel raisonnable aux importations (12), qui participent pour un tiers environ à l'approvisionnement.

Tout change brutalement à partir de 1977 : la consommation s'envole tandis que la production locale tend à stagner et même à diminuer. Les importations deviennent prépondérantes et représentent depuis 1980 plus de 50 % de la consommation.

— Le rôle stratégique des prix apparaît très clairement dans les données du tableau IV : en effet, exprimé en francs constants 1986, le prix au détail ne cesse de chuter depuis dix ans, tandis que le prix à l'importation (prix CAF Abidjan) dégringole, ce qui entraîne un substantiel surplus de péréquation (cf. tabl. V) au cours des quatre dernières années (surtout en 1986). Or, dans le même temps, on assiste à un emballement des importations et à une reprise spectaculaire de la consommation par tête, après la chute observée de 1972 à 1976, période de hauts prix à l'importation.

TABLEAU V
Les prélèvements (1) de l'État sur le riz importé

ANNEES	MONTANT DES PRELEVEMENTS (millions F.CFA) (2)
1977	1 942
1978	1 634
1979	3 553
1980	- 2 022
1981	- 1 676
1982	7 847
1983	8 415
1984	12 804
1985	6 638
1986	24 598
(11 mois)	-
TOTAL	63 733

(1) La Caisse de Péréquation reçoit une partie du surplus, sous forme de subventions. Selon les termes employés devant nous par son Directeur, la Caisse dispose actuellement d'une « trésorerie facile ». En 1986, la Caisse a reçu 11 350 millions F CFA en recettes fiscales affectées, mais elle a pu reverser au Trésor 1 017 millions F CFA en fin d'exercice (*source* : Budget 1987).

(2) Méthode de calcul : (prix grossiste - prix à l'importation) × quantités importées = prélèvement.

Le niveau du prix à l'importation est donc bien la variable essentielle, qui commande l'ensemble du dispositif et permet à la péréquation de jouer son rôle. En procédant par différence entre le prix de gros et le prix à l'importation, il est possible de calculer (13) le montant théorique des prélèvements effectués par l'État, sans préjuger de la redistribution qu'il en fait, sachant qu'une partie sert à alimenter la péréquation riz.

Le surplus, en dix ans, est donc intéressant. Il devient considérable en 1986. Dans ces conditions, l'État a intérêt à importer les quantités maximales de riz, même si cette pratique contredit le discours officiel sur l'autosuffisance.

On remarquera, par ailleurs, comment l'État régule le système : dès que la péréquation devient négative — décaissement de la part de l'État — comme cela s'est produit en 1980 et 1981, il rétablit aussitôt ses comptes par l'augmentation du prix de gros (cf. tabl. IV).

Le dispositif fonctionne si bien que l'État envisage de commencer à l'appliquer à la viande. Sans doute, le laisser-faire actuel a-t-il eu quelques avantages, comme le souligne le rapport SARNIGUET. Il observe, en effet, que le niveau de consommation de 1985, estimé à 10 kilos par tête, n'aurait pas été atteint sans l'appoint décisif des importations de viande congelée à des prix de « braderie ». Mais il dénonce aussi les graves inconvénients de cette situation. Ainsi

les cours des viandes bovines déprimées depuis dix ans par les excédents considérables de l'Amérique Latine et de l'Océanie, puis de la CEE, sont abaissés artificiellement par des subventions et des aides à l'exportation... En moyenne, la valeur douanière des viandes bovines est d'ailleurs descendue à 378 F CFA le kilo en 1984 et 346 F sur les sept mois de 1985, c'est-à-dire moins de la moitié du prix des carcasses locales.

Cette situation favorise tous les abus, avec son cortège de faux opérateurs, de corruptions et de pressions de toutes sortes, ce qui pénalise les professionnels du secteur comme le consommateur, qui se voit confisquer une part substantielle de la subvention attachée au produit.

Finalement, considérant l'enchevêtrement des intérêts antagonistes et les besoins de l'organisation de la filière viande, l'auteur préconise de recourir au système éprouvé du prélèvement sur les importations. Cette recommandation est reprise par le Ministère de la Production Animale (14), qui propose :

Pour permettre le développement et la modernisation des exploitations d'élevage et attirer des investisseurs potentiels, le Gouvernement envisage de mettre en place un dispositif permettant d'éliminer l'écart entre les prix d'offre extérieur et les coûts locaux de production (15). Il est en effet illusoire d'envisager la résorption, en faveur des productions locales, de cet écart autrement que par voie d'autorité, et cela en raison des capacités de production en viandes et lait de la CEE, de l'Océanie, de l'Amérique du Sud et des États Unis d'Amérique.

Ici, l'objectif est le soutien de la production locale, alors que la péréquation riz vise d'abord à soutenir le pouvoir d'achat du consommateur. Cependant, malgré la différence des objectifs, le principe est le même : les ressources sont à rechercher dans le prélèvement à l'importation par le jeu du différentiel de prix. Celui-ci représente donc la seule soupape de sûreté dans la période actuelle, avec la crise de trésorerie de l'État et la baisse du pouvoir d'achat des familles.

Le système participe à la mise en œuvre d'une véritable politique alimentaire, dans toutes ses dimensions, car il soutient non seulement la consommation, mais aussi la production locale et même, on l'a vu pour le riz, les industries de

transformation. Cet élément est à considérer, même si l'on peut penser que cette situation n'est qu'un moindre mal et qu'il aurait fallu agir autrement quand la situation le permettait. Ajoutons, pour être juste, que ce dispositif présente un inconvénient majeur : il désavantage la production locale non protégée, particulièrement le groupe important des féculents (igname, manioc et banane plantain), qui ne bénéficie d'aucune subvention. Le talon d'Achille de la politique de péréquation est donc la discrimination qu'elle opère entre les productions vivrières locales, qui déforme les structures de consommation en faveur du riz, en agissant artificiellement sur les rapports de prix. Ainsi, selon le service des Études du Ministère du Développement Rural, le prix au détail du riz — exprimé en francs constants 1986 — a diminué, passant de 208,6 F CFA/kilo en 1970 à 160 F CFA en 1986, alors qu'à l'inverse le prix des féculents passait de 129,3 F à 174 F le kilo. Le riz, qui était presque deux fois plus cher que les féculents en 1970, est meilleur marché en fin de période. Ce basculement provient en partie de la péréquation discriminatoire appliquée en Côte d'Ivoire.

CONCLUSION

La lecture « en situation », c'est-à-dire en relation avec les contraintes de l'offre et de la demande locales, des statistiques d'importations alimentaires autorise à conclure que le discours sur l'autosuffisance n'est pas à jour. Elle révèle aussi l'ambivalence et les contradictions de l'attitude des Pouvoirs Publics dans la période actuelle. En effet, l'État est obligé, d'un côté, de tenir le langage de l'« ajustement structurel » et de dénoncer des importations jugées excessives, compte tenu des arbitrages financiers qui lui sont imposés par les bailleurs de fonds. Mais, par ailleurs, c'est le même État qui achète (riz) ou laisse acheter (produits animaux) des quantités croissantes d'aliments à l'extérieur, parce que ces achats génèrent des ressources importantes et qu'ils sont indispensables à la paix sociale.

Il s'avère en tout cas que les importations participent non seulement à l'approvisionnement, mais aussi aux changements des habitudes alimentaires de la population ivoirienne.

REMERCIEMENTS

Nous remercions particulièrement M. CONSTANS et ses collaborateurs du Service des Études Économiques du Ministère du Développement Rural, ainsi que M. HENNEBERT du Ministère de la Production Animale pour les précieuses informations qu'ils nous ont communiquées. C'est grâce à leur concours que nous avons pu corriger et interpréter les statistiques d'importations.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Sources officielles :

Statistiques douanières
Statistiques du Commerce Extérieur
Comptes de la Nation
Notes et Études de la BCEAO

Ministères :

Économie et Finances
Plan
Commerce
Développement Rural
Production Animale

Documents cités dans le texte :

DURUFLÉ, 1984. — *Évolution et répartition des revenus en Côte d'Ivoire*, SEDES.
Direction de la Statistique, 1979. — *Enquête-Budget-Consommation* (EBC).
SARNIGUET (J.), 1985. — *Rapport économique sur la production animale*, FAO.
Ministère de la Production Animale, 1987. — *Stratégie et Plan d'Action pour le Développement de l'Élevage ivoirien sur la période 1987-2000*.
WEIGEL (J.-Y.), 1987. — La commercialisation du poisson en région lagunaire, ORSTOM, *multigr.*

Notes

- (1) Toutes les valeurs sont exprimées en francs courants.
- (2) Estimation 1960 : DURUFLÉ; 1985 : Direction de la Statistique.
- (3) Produits ou groupes de produits.
- (4) Le dépouillement détaillé effectué, à titre de vérification, sur l'année 1983 nous a convaincu du bien-fondé de l'exclusion de ces rubriques :
— les fruits importés sont, pour l'essentiel, les oranges et le raisin ;
— la quasi-totalité des boissons est représentée par les vins (dont le champagne), le whisky et le gin.
- (5) *Stratégie et Plan d'Action pour le Développement de l'Élevage ivoirien sur la période 1987-2000*, Ministère de la Production Animale, mars 1987.
- (6) Souligné par nous.
- (7) Enquête budget consommation.
- (8) Sur la foi du rapport SARNIGUET et des services du Ministère de la Production Animale.
- (9) La première unité de traitement sera achevée en décembre 1974.
- (10) Parmi lesquels les produits « en mort » (viande et poisson congelés) peuvent être considérés comme des produits « nouveaux », qui n'apparaissent réellement qu'en 1975.
- (11) La caisse Générale de Péréquation des Prix des Produits de Grande Consommation (CGPPPGC) est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle du Ministère du Commerce. Elle commercialise le riz importé et local et le sucre produit en Côte d'Ivoire par la Sodesucre.
- (12) Il y a eu cependant les années 1975 et 1976, avec la quasi-disparition des importations. On en a conclu très légèrement à l'autosuffisance de la Côte d'Ivoire en riz. Il aurait cependant fallu tenir compte des stocks très importants de 1974 et jeter un coup d'œil sur les prix à ce moment-là (voir tabl. IV).
- (13) Le montant des prélèvements n'est pas rendu public.
- (14) « Stratégie et Plan d'Action ... ».
- (15) Souligné par nous.